

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 405**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Technicien(ne) aménagement finitions

Nouvel intitulé : Technicien de chantier aménagement-finitions

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233p Conduite des travaux, métré encadrement de chantiers de finition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien (ne) aménagement finitions est un (e) employé (e) technique qui exerce ses activités dans les entreprises du second œuvre. Il (elle) intervient sur les chantiers de construction neuve et/ou de réhabilitation de bâtiments, habitats, ouvrages fonctionnels. Il (elle) supervise et suit la réalisation des travaux de cloisons, de carrelage, de peinture, et de pose de revêtements de sol souples. Il (elle) conduit, coordonne, et suit l'exécution des travaux, en respectant le cadre prévisionnel qualitatif, quantitatif, financier et calendrier prédéfini sur les pièces contractuelles des marchés de travaux contractés entre le client et son entreprise.

Il (elle) est garant (e) des dépenses engagées et du suivi des recettes pour le chantier.

Il (elle) peut être amené (e) à participer à la réalisation des études sur le plan technique, quantitatif, estimatif, et organisationnel, pour établir les devis de travaux des lots du secteur aménagement finitions.

Il (elle) représente parfois l'entreprise aux réunions de chantiers.

Sous la responsabilité d'un conducteur de travaux, ou d'un chef de travaux, il (elle) encadre entre 10 et 20 salariés répartis en plusieurs équipes sur un ou plusieurs chantiers. Il (elle) doit être mobile s'il (elle) suit plusieurs chantiers. Les horaires de travail débordent ceux des chantiers, le matin il (elle) supervise l'organisation et le soir il (elle) constate les travaux et évalue les dépenses.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. PARTICIPER A LA REALISATION DES ETUDES D'AMENAGEMENT FINITIONS POUR UN CHANTIER.

Etablir les quantitatifs, les estimatifs d'un chantier d'aménagement finitions.

Etablir le prix de vente d'un chantier d'aménagement finitions.

2. PREPARER LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT FINITIONS POUR UN CHANTIER.

Elaborer les documents relatifs à la sécurité et à la qualité, avant de débiter un chantier d'aménagement finitions.

Préparer les contrats des différents actes nécessaires à la réalisation des travaux d'un chantier d'aménagement finitions.

Préparer la réalisation des travaux d'un chantier d'aménagement finitions.

Définir les budgets pour réaliser les travaux d'un chantier d'aménagement finitions.

3. CONDUIRE L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT FINITIONS SUR UN CHANTIER.

Suivre au quotidien l'exécution et l'approvisionnement des travaux sur un chantier d'aménagement finitions.

Gérer les contrats liés aux réalisations des travaux sur un chantier d'aménagement finitions.

Réaliser la gestion budgétaire de travaux d'un chantier d'aménagement finitions.

Clore administrativement les chantiers de travaux de l'aménagement finitions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Moyennes et grandes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finitions.

Types d'emplois accessibles : Commis de chantier.

Conducteur (trice) de chantier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/09/2003 JO du 25/09/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Historique de la certification :

Certification suivante : [Technicien de chantier aménagement-finitions](#)